

LE CONTEXTE

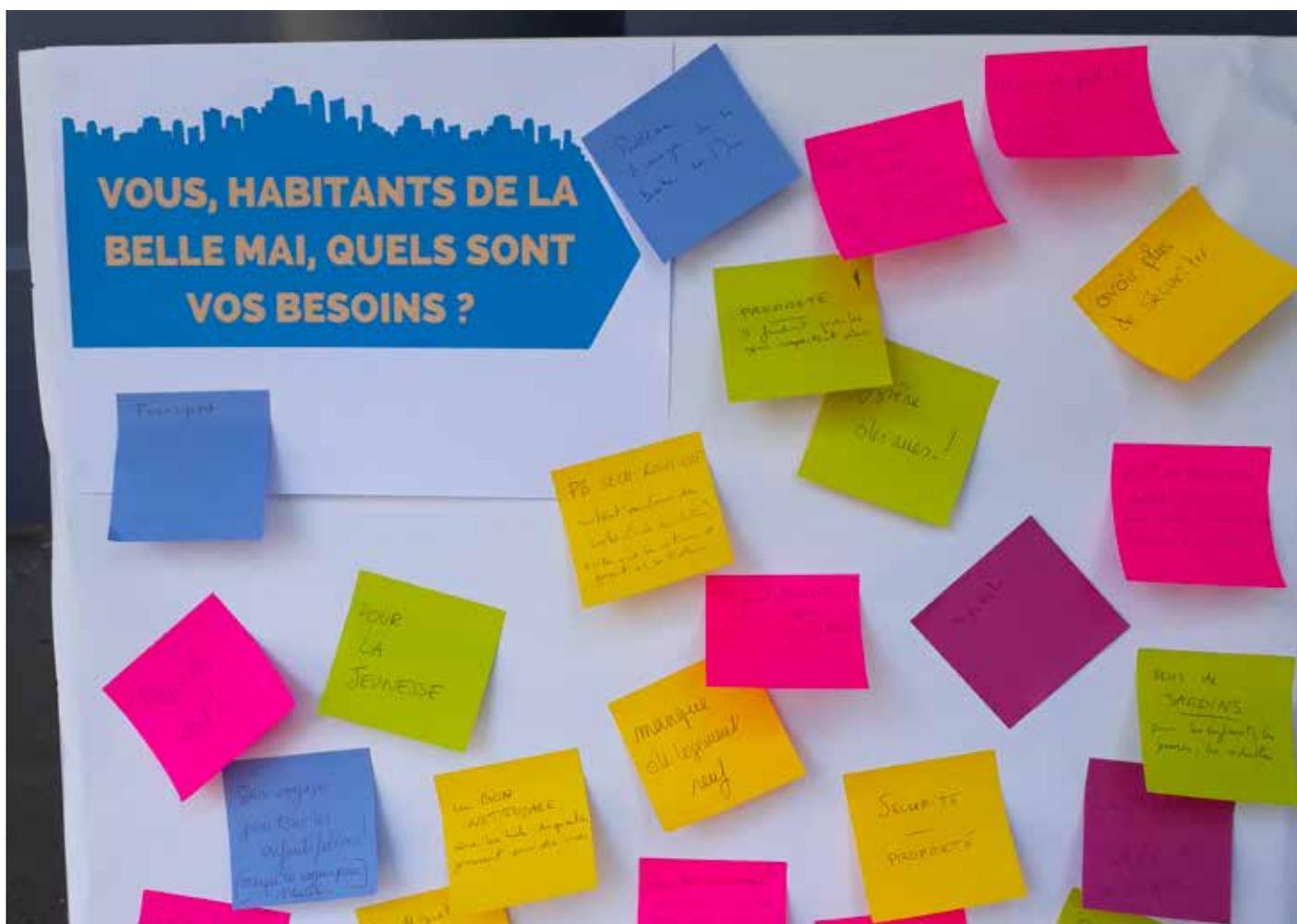
À la suite de la validation du comité de pilotage politique de la ville du 21 mars 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité mettre en œuvre une expérimentation autour d'un budget participatif de fonctionnement sur des quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Cette démarche, inédite en France, s'inscrit dans les actions à mener par la Métropole au titre de la modernisation de son action publique en lien avec l'État notamment en matière de développement territorial.

Le budget participatif de fonctionnement tend à renforcer l'action publique de proximité tout en repositionnant l'habitant au cœur des dispositifs publics. Il prend la forme d'un appel à projets, pour lequel la définition des besoins et des orientations, mais aussi la sélection des projets sont réalisées avec la participation des habitants qui deviennent ainsi acteurs de l'évolution des dispositifs publics en prenant part directement aux décisions.

Le quartier de la Belle de Mai a été retenu comme site pilote sur le territoire Marseille Provence. Cet appel à projets a été rédigé par un groupe de parents d'élèves du Réseau d'éducation prioritaire + (REP+) de la Belle de Mai. Il donnera lieu à une phase de votation ouverte à tous les habitants du quartier.

Le budget global alloué par la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette expérimentation est de 32 500 € sur l'année 2019. Il appelle une part d'autofinancement de la part du porteur de projet.



LES OBJECTIFS

Dans le cadre des ateliers participatifs qui se sont tenus dans le quartier concerné durant le mois de juin 2019, les habitants ont décidé de prioriser **2 objectifs majeurs** :

Cadre de vie

Le cadre de vie apparaît comme une priorité majeure pour les habitants du quartier, afin de contribuer à changer la mauvaise image du quartier. Dans la perspective d'un environnement de vie plus agréable et paisible, les projets doivent viser le vivre ensemble pour « Des actions où tout le monde y gagne ».

Pour cette catégorie de l'appel à projets, 3 axes de travail prioritaires sont privilégiés dans l'ordre suivant :

AXE 1 : Végétaliser la Belle de Mai

1. Amplifier et développer les actions de végétalisation dans l'espace public (initiatives individuelles et/ou collectives).
2. Favoriser la biodiversité dans le quartier.

AXE 2 : Inciter à plus d'hygiène et de propreté dans l'espace public

1. Encourager et sensibiliser au recyclage, au développement durable et au nettoyage (par des actions collectives à destination des enfants, des jeunes et/ou des adultes).
2. Tendre vers plus de respect de l'utilisation de l'espace public.

AXE 3 : Habiter et vivre ensemble à la Belle de Mai

1. Développer des actions pour diminuer les situations d'isolement (personnes à mobilité réduite PMR, personnes âgées).
2. Développer l'ouverture aux autres (jeunes, enfants, seniors, PMR...) en favorisant les notions de partage de connaissances, de solidarité et d'entraide.
3. Renforcer la place des femmes et des jeunes filles, notamment par des actions collectives dans l'espace public.

Éducation et parentalité

L'éducation est le deuxième enjeu fort de cet appel à projets. Ce thème recouvre plusieurs problèmes : difficulté d'orientation pour les jeunes, maîtrise de la langue y compris pour les adultes, etc. Les objectifs se déclinent de la façon suivante :

1. Soutenir les parents dans l'accompagnement à la scolarité de leur enfant (« comment aider son enfant à faire ses devoirs ? »).
2. Renforcer les actions proposant des cours de français pour adultes.
3. Informer les élèves sur les orientations professionnelles.
4. Développer des modes de garde plus souples, permettant la participation des habitants aux projets.
5. Ouvrir les champs des possibles pour la jeunesse : insertion professionnelle, formations, voyages, etc.
6. Développer des actions avec un public mixte élèves, collégiens, étudiants, en favorisant les notions de partage de connaissances et d'entraide.
7. Développer des formations civiques et citoyennes pour les adultes et les enfants.

Et 3 objectifs secondaires :

Jeunesse

« En dehors de ce qui existe », la jeunesse a peu de lieux dédiés adaptés à ses besoins et ses envies. L'objectif formulé entend développer des espaces d'activités et de projets pour les jeunes sur les espaces publics.

Mobilité

Dans le quartier, les cheminements piétons sont difficiles et ne sont pas sécurisés, notamment aux abords des écoles. Les objectifs :

1. Favoriser les déplacements doux ;
2. Sécuriser les déplacements piétons aux abords des écoles ;
3. Apaiser et rendre plus agréables les cheminements piétons.

Culture

Malgré l'offre culturelle très dense de la Belle de Mai, des difficultés de rencontres avec les habitants, persistent.

L'objectif est de favoriser la rencontre et la mobilisation des habitants de la Belle de Mai dans les projets culturels du quartier.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les projets présentés devront répondre aux conditions suivantes :

- Porter sur du fonctionnement et non de l'investissement ;
- Être engagés en 2019 ;
- Ne pas se substituer au droit commun ;
- Se dérouler dans le quartier de la Belle de Mai à Marseille ;
- Être portés par des opérateurs associatifs ou à but non lucratif ;
- S'appuyer sur un budget comportant une part d'autofinancement.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Dans le cadre du budget participatif de fonctionnement, les habitants ont fait le choix de poser un certain nombre de critères de sélection que les projets devront intégrer dans la méthodologie proposée :

- Le renforcement du pouvoir d'agir des habitants à travers la mise en œuvre « des projets pour et avec les habitants », susceptibles d'intégrer des modes de garde plus souples pour permettre l'implication des habitants aux actions ;
- La qualité de la communication pour faire connaître l'action et « aller vers » le public concerné afin de susciter l'envie et de limiter les freins à la participation autant que possible ;
- La valorisation de l'existant et la complémentarité avec des démarches en cours sur le territoire.

Les projets transversaux croisant les thématiques prioritaires avec les axes secondaires sont vivement encouragés.

Une attention particulière sera portée aux projets déposés qui impliqueront directement les publics visés dans le montage des projets.

LES CONDITIONS DE SÉLECTION

Dans le cadre du budget participatif de fonctionnement, les projets seront retenus à la suite d'une phase de sélection des projets par le plus grand nombre d'habitants.

1. Le groupe de travail habitants pré-sélectionne une liste de projets au vu des critères obligatoires de l'appel à projets ;
2. Les projets sont présentés sur l'espace public afin que le plus grand nombre d'habitants puisse faire un choix ;
3. Le groupe de travail habitants, respectant l'ordre des choix réalisés durant la phase précédente, réalise les derniers ajustements pour s'assurer de l'optimisation de l'enveloppe allouée au budget participatif ;
4. Un comité de pilotage réunissant des élus, des représentants des conseils citoyens et des habitants valide définitivement les projets retenus.

LES CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les associations sont éligibles dès lors qu'elles sont régulièrement déclarées (mise à jour des coordonnées de l'association, des membres du bureau, des statuts) et possèdent un numéro SIRET.

Les projets doivent cibler les habitants résidant dans le quartier de la Belle de Mai (périmètres de la géographie prioritaire accessibles sur le site : www.polvillemarseille.fr)

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature (demande de subvention et note d'opportunité) est à déposer en version dématérialisée sur le site www.polvillemarseille.fr avant le **4 octobre 2019 à minuit**.

Le dossier de candidature (demande de subvention 2019, au format Excel, ainsi que la note d'opportunité, au format Word ou Pdf) est à **télécharger et à déposer sur « L'Espace projets »** en sélectionnant le territoire du Grand Centre-Ville.

Le terme « Budget participatif 2019 : [le titre] » devra apparaître dans l'intitulé du projet. La subvention demandée au titre du budget participatif devra apparaître dans la case « 74 a - Subventions d'exploitation Contrat de Ville » du budget prévisionnel de l'action.

Pour **les porteurs n'ayant pas déposé de projet au titre de la Politique de la ville en 2019**, le dépôt des pièces administratives se fera sur la période d'ouverture de l'appel à projet entre le 27 septembre et le 4 octobre 2019. Il se fait **en main propre sur prise de rendez-vous** à l'adresse suivante :

Service Subventions du Pôle Valorisation et Développement Urbain - CT1
Tour La Marseillaise
2 bis, quai d'Arenc - 13002 Marseille
Tél : 04.91.99.78.27

LES CONTACTS

Pour toute demande de renseignement complémentaire :

Équipe Grand Centre-Ville, Pôle Centre et Sud
Direction de la Politique de la ville
Direction générale adjointe Développement Urbain
Conseil de territoire Marseille Provence
Tél. secrétariat : 04.91.99.78.55
mpville-grandcentreville@ampmetropole.fr



La Métropole
Solidarité
une marque de

